



attac

# Le Courriel d'information

n°374 – Vendredi 25 octobre 2002

## PROPRIETE ET BIENS PUBLICS MONDIAUX

### Dans ce numéro

#### 1. Le biopiratage : A qui appartient le monde ? (Par Sönke Zehle)

Sous l'influence des lobbies économiques de la biotechnologie le thème de « la perte de la biodiversité » se réduit rapidement à une question de manque de ressources . Ce sont avant tout la commercialisation et la privatisation de l'attribution de droits de propriété et de brevets qui doivent limiter les pertes, susciter des réflexes de protection, unifier les conditions d'accès et surtout assurer à long terme la rentabilité des investissements dans la recherche.

#### 2. La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion (Par Olivier Blamangin)

Comment en est-on arrivé là ? Comment le « miracle » ivoirien, symbole de stabilité politique et de la réussite économique des années 70 s'est-il brisé si rapidement ? Pendant trente ans, Félix Houphouët-Boigny, baron de la francAfrique, a tenu le pays d'une main de fer. A sa mort, en 1993, il laisse un pays exsangue : la dette extérieure atteint 11 milliards de \$ ; chaque année, le pays rembourse près de 600 millions de \$ aux institutions financières internationales, aux banques commerciales et aux Etats occidentaux.

#### 3. Une semaine économique vue des Etats-Unis (Par Dean Baker)

Double image des bénéficiaires dans les entreprises - Dans des campagnes à l'échelle nationale, les projets pour la Sécurité sociale sont sous le feu des projecteurs - Le chômage en baisse, à 5,6% le mois dernier - Le débat sur la loi d'extension des droits d'auteur va s'intensifier - Le FMI et l'Argentine proches d'un accord sur la dette - Les groupes culturels et les associations caritatives affectés par les secousses de Wall Street

#### 4. Les militants prévoient de paralyser la rencontre de l'OMC en Australie (Par Marina Carman et Dave Mills)

Le conseil représentant la position des militants a décidé de réaliser un certain nombre d'actions communes auxquelles tous adhéreront. Le départ d'une "Marche de l'Unité" aura lieu à Hyde Park le 14 novembre à midi. Cette marche est organisée par une coalition orchestrée par le Mouvement australien du commerce et de l'investissement équitable.

#### 5. Vous avez rendez-vous avec ATTAC

### Le biopiratage : A qui appartient le monde ?

Par Sönke Zehle

Traduction. Michael Hesselberg.  
[coeditrad@attac.org](mailto:coeditrad@attac.org) traducteurs bénévoles (\*)

Le débat international sur la biodiversité part d'une situation de crise : au niveau des écosystèmes correspondant aux espèces, mais aussi des espèces elles-mêmes il y a une perte irréversible de la diversité biologique qui dépasse largement les processus(évolutifs) naturels.

Sous l'influence des lobbies économiques de la biotechnologie le thème de « la perte de la

biodiversité » se réduit rapidement à une question de manque de ressources . Ce sont avant tout la commercialisation et la privatisation de l'attribution de droits de propriété et de brevets qui doivent limiter les pertes, susciter des réflexes de protection, unifier les conditions d'accès et surtout assurer à long terme la rentabilité des investissements dans la recherche.

Des groupes traditionnels de protection de « la Nature » qui excluent ses aspects culturels, sociaux et économiques n'aident pas à décoder le thème complexe de la biodiversité . Au contraire : l'opposition abstraite entre « nature » et « culture » que les défenseurs de l'environnement en Europe et aux USA n'ont pas été les derniers à cultiver se retrouve dans ce conflit , hérité de



attac

toute une histoire de projections colonialo-romantiques qui voulaient voir dans la civilisation de l'"Autre" un reflet de sa propre réalité mais intact sur les plans écologique et sociologique et l'enfermaient souvent dans une apparente absence de temporalité et d'Histoire.

Cette image est sans cesse remise en cause par ceux qu'elle touche directement, surtout par ceux d'entre les autochtones qui, enfermés par d'autres dans le rôle de gardiens d'une réalité socio-écologique intacte se retrouvent trop souvent du côté de la « Nature » et par là dans une opposition à la culture et la modernité qui ne rend pas compte de la complexité de leurs conditions de vie et ne permet pas de comprendre les liens entre le développement écologique durable et leurs revendications d'une autodétermination culturelle, politique et économique.

Les peuples autochtones demandent que l'on considère leurs traditions comme des systèmes de savoir autonomes qui intègrent des éléments culturels, écologiques, sociaux, religieux et économiques et peuvent ainsi contribuer davantage au maintien de la biodiversité que des systèmes de brevets qui tentent d'extraire cette biodiversité de sa réalité complexe pour la réduire à une simple « ressource » qu'ils ne pourraient finalement « protéger » que dans le cadre de transactions marchandes. Leur réflexion sur la tradition ne doit pas être comprise comme une référence à des identités collectives immuables. Il s'agit plutôt d'une prise de conscience de la nécessité d'une sauvegarde active et d'un approfondissement du savoir contenu dans ces traditions ainsi que d'une résistance contre la désintégration des bases mêmes de leur existence, qui va de pair avec la destruction de l'environnement.

Or tant que la biodiversité est perçue seulement comme une ressource à protéger ou comme caractéristique d'une nature située en quelque sorte hors de l'Histoire, qu'il faut maintenir « en soi » et non pas en tant que processus complexe incluant une multitude d'acteurs, on ne prendra en considération ni les intérêts très divers qui s'y rattachent ni les véritables causes de sa perte .

Causes de la perte du point de vue des autochtones

Dans le conflit politique au sujet de la biodiversité les autochtones sont en position de faiblesse.. Leur point de vue met particulièrement bien en lumière les contradictions et en définitive l'incompatibilité des intérêts présents dans ce conflit.

Le terme d'« autochtones » ne recouvre pas un groupe homogène mais regroupe en fonction des critères les plus divers 300 à 400 millions de personnes au niveau mondial. La majeure partie d'entre elles vit dans des territoires qui sont généralement reconnus comme des centres de biodiversité. La question de la protection de cette diversité doit mettre en avant ceux qui conservent cette diversité sur place, la gèrent de façon durable et la font évoluer.

En s'appuyant sur la terminologie anglaise et française le de « peuples autochtones » a maintenant remplacé des termes plus contestables comme « tribus originelles », « habitants originels » ou « occupants primitifs ». De même les autochtones ne se considèrent généralement pas comme des 'minorités ethniques' et ne veulent pas être perçus exclusivement comme des membres des Etats où ils vivent, d'autant plus que dans certains pays ils constituent la majorité de la population. Le terme de « peuples autochtones » et la revendication qui y est liée de « nations autochtones » se réfère moins à la définition européenne du peuple comme Etat-nation qu'à l'usage anglo-saxon qui souligne autant la communauté de culture, d'histoire et de langage qu'un lien traditionnellement fort, d'ordre socio-culturel, avec les territoires correspondants.

Même en droit international on utilise maintenant le terme de « peuples autochtones » même si le point de vue selon lequel le droit à l'autodétermination, fixé par de nombreux textes, concerne aussi les autochtones, ne s'est pas encore imposé.

Les tentatives de définir les autochtones se aboutissent souvent à l'idée qu'au-delà d'une définition générale d'une communauté ethnique, langagière, historique et culturelle il s'agit surtout des droits à l'autodéfinition tels que les met en avant la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à ce jour l'un des textes les plus importants concernant les autochtones. Dans le contexte de la politique de la biodiversité les représentants des autochtones insistent d'abord sur le lien étroit entre la compréhension de la société et celle de la culture et attribuent un rôle central à la spiritualité : l'interdépendance de toutes les formes de vie, l'obligation d'un développement durable également envers les générations futures, l'insertion du savoir traditionnel concernant l'environnement dans des pratiques sociales et religieuses et par là dans le contexte de la diversité biologique, culturelle et langagière.



attac

Du point de vue des autochtones la perte de la biodiversité est avant tout la conséquence d'une transformation radicale d'interdépendances sociales et écologiques. Il faut d'abord établir l'étroite connexion qui existe entre histoire coloniale et environnementale si l'on veut mettre en évidence qu'il ne s'agit nullement d'un phénomène contemporain.

Le transfert des matières premières et par suite de matériaux biologiques a commencé avec l'expansion coloniale de l'Europe, tout comme les tentatives d'apporter aux autochtones une prétendue "civilisation" et "modernité" au nom des religions et idéologies les plus diverses. Des projets de barrage gigantesques, l'extraction de minerais et de pétrole, le défrichage des forêts pour les remplacer par des élevages bovins ou la transformation agro-technologique des petites exploitations dans le cadre de la « Vague Verte » - où l'Etat poussait à renoncer à l'agriculture traditionnelle en faveur de variétés à haut rendement mais exigeante en moyens cultureux et main d'œuvre salariée- ont laissé leurs traces dans une « nature » dont les trésors étaient déjà l'objet des convoitises de conquérants les plus divers il y a des siècles .

#### Collections Ex Situ et Droits des Paysans

De nos jours les Jardins Botaniques de Londres et Berlin dont les fonds se sont sans cesse enrichis dans le cadre d'expéditions coloniales de grande envergure abritent la majeure partie des ressources génétiques végétales connues. Dans le cadre de la « Vague Verte » les Etats et consortiums agroalimentaires ont créé dans beaucoup de pays du Sud des centres internationaux de recherche agraire. Ces centres conservent dans des banques de gènes et de semences une part supplémentaire des ressources importantes pour la production alimentaire.

Le statut de ces stocks dits « ex situ » est contesté et considéré comme un point central dans le conflit sur la politique de biodiversité. Les autochtones réclament en commun avec d'autres organisations que la plus grande partie du matériel ainsi stocké reste disponible à travers la création d'une sorte de « domaine public », évitant ainsi une augmentation considérable du coût de l'alimentation dans l'ensemble du Sud par le biais de l'attribution de brevets commerciaux.

Des plantes utilitaires domestiquées et sélectionnées par des autochtones pendant des siècles ont été introduites aussi sous nos latitudes. Même dans les créations les plus récentes de producteurs commerciaux de

semences on trouve des traces de cette histoire. L'ironie de ces développements est flagrante : alors que dès les années 60 on a créé des mécanismes de protection des brevets commerciaux de semences dont la validité doit être maintenant internationalement reconnue par les protocoles de l'OMC il n'existe toujours pas de possibilité de reconnaître de la même façon des contributions comparables de la part des autochtones dans la domestication, la sauvegarde, l'utilisation durable et la poursuite de la sélection. Ce deuxième conflit se fait jour dans le débat sur la biodiversité sous forme de la question des « droits des paysans ». Les difficultés à trouver des solutions sont pour une bonne part celles que l'on rencontre pour traduire une reconnaissance morale de ces processus anonymes et collectifs dans le langage et les mécanismes du droit de propriété. C'est pourquoi on assiste depuis quelques années à une tentative d'exprimer ces droits de façon différenciée sous forme d'un catalogue de revendications et ainsi soutenir-- par exemple dans le cadre du 'Plan d'action globale' décrété en 1996-- des activités qui contribuent de manière avérée à la protection et au développement de la biodiversité. En outre on essaie d'élaborer des alternatives sous forme d'un corpus de droits collectifs (dits « traditionnel source rights ») dans le cadre du droit de propriété.

#### La Convention sur la Biodiversité

La convention sur la biodiversité décrétée en 1992 suite au Sommet de la Terre (Convention on Biological Diversity, CBD) accorde par contre aux autochtones un rôle central dans le processus de la biodiversité. Certes la CBD exclut la question du statut des matériaux « ex situ » comme celles des droits des paysans qui sont toujours l'objet de négociations dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation, FAO). Mais les droits des autochtones sont exposés de manière différenciée et reconnus dans plusieurs articles. Les dispositions de la CBD peuvent tout à fait être interprétées dans un sens qui met au premier plan les droits de l'homme pour les autochtones. Des observateurs comme les Nations Unies sont toutefois conscients que l'application des droits de l'homme est en contradiction avec l'expansion et la standardisation des droits de propriété dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (World Trade Organisation, WTO, OMC) et demandent une mise en conformité de tels traités avec les standards des Droits de l'Homme.

Contradiction CBD— Droits de propriété intellectuelle



attac

La CBD confirme—comme il est d'usage en droit international—la souveraineté de l'Etat sur toutes les ressources situées sur son propre territoire. En l'absence d'une approche multilatérale beaucoup d'Etats vont donc signer des conventions bilatérales relatives à la réglementation de l'accès à la biodiversité sur leur territoire et continuer ainsi à subordonner les intérêts des autochtones à ceux de l'Etat où ils vivent. Parallèlement la pression internationale sur les pays du Sud augmente afin qu'ils reconnaissent des droits de propriété élaborés surtout dans le Nord, créant ainsi en fin de compte des instruments qui favorisent encore la perte de la biodiversité.

Un exemple important concerne la reconnaissance de brevets biotechnologiques sur les plantes alimentaires. Déjà la 'Vague Verte' a conduit à une transformation radicale des écosystèmes traditionnellement exploités de façon durable par l'utilisation massive d'engrais, de pesticides et de semences commerciales standardisées et fortement réduit l'énorme multitude d'espèces traditionnelles, réservoir irremplaçable pour l'obtention de nouvelles plantes utilitaires. En outre, des récoltes passagèrement gonflées ont rendu possibles des phases d'autosuffisance mais qui n'ont été durables ni du point de vue économique ni du point de vue écologique à cause de l'endettement croissant des petits exploitants ainsi que d'une dépendance croissante aux importations d'engrais et de pesticides.

Il n'est donc pas étonnant que ces mêmes consortiums qui soutenaient il y a plusieurs décennies cette « révolution » ( La 'Vague Verte', NdT.) censée apporter une réponse à des troubles sociaux cherchent aujourd'hui de nouvelles possibilités d'introduire de nouvelles semences commerciales sur le marché. Comme dans beaucoup d'agricultures traditionnelles les semences sont récoltées sur place et objet de rituels sociaux complexes, il faut souvent commencer par créer un tel marché. Ceci n'est possible que si l'utilisation par le paysan de ses propres semences, mécanisme traditionnel du maintien de la biodiversité, est mise hors-la-loi par l'instauration de brevets commerciaux. Il faut y rajouter la modification génétique des semences par des « Genetic Use Restriction Technologies » (GURT) , appelées technologies « Terminators » par des critiques(1), qui soumet certaines fonctions de la plante comme par exemple la capacité germinative à la présence de catalyseurs biochimiques externes. Des semences brevetées ne peuvent germer que si on pulvérise un produit adéquat pour rétablir cette capacité.

Ceci montre aussi que des procédés biotechnologiques commerciaux ne peuvent pas être considérés comme une réponse à des problèmes insistants comme la faim ou la sous-alimentation. De prétendues espèces à haut rendement ne peuvent pas être cultivées durablement à cause des moyens cultureux considérables qu'elles nécessitent— des augmentations passagères de rendement entraînent des coûts énormes en termes de capital et d'environnement sans parler d'une homogénéisation des plantes utilitaires effectivement mises en culture, orientées de façon croissante vers l'exportation, qui empêche de couvrir les besoins de base de la population locale. Même le « Golden Rice », une espèce à haut rendement enrichie en vitamine A et lancée à grands renforts de publicité ne peut pas être considérée comme une réponse sérieuse aux problèmes de la faim et de la sous-alimentation. L'accès à cette plante doit théoriquement rester libre mais il s'agit plutôt d'une opération de relations publiques destinée à améliorer l'image d'une industrie vivement critiquée à cause du très grand nombre de brevets qu'elle a déposés pour des plantes utiles. En plus la sous-alimentation, résultat d'un processus complexe de transformations sociales et écologiques, est liée à la disparition des méthodes d'exploitation traditionnelles, qui allaient de pair avec le maintien de la diversité, et on ne peut pas être combattre ses racines par la distribution de substances actives isolées.

#### Autodétermination et Solidarité

Des sympathies pour le régionalisme, une économie autosuffisante et les différences culturelles sont parfois difficile à différencier du langage communautariste à connotation raciale de ceux qui ne savent que reconnaître le lien supposé entre peuple et territoire, déplorer l'homogénéisation culturelle générale et veulent voir appliquer les principes de l'autodétermination à toutes les minorités ethniques en général.

Il est donc important que le langage de la solidarité avec les préoccupations des autochtones prenne ses distances avec le langage populiste des chauvinismes ethniques. On peut le faire en démontrant que le problème de la perte de la biodiversité ne peut en fin de compte être séparé d'une critique générale de la privatisation des ressources et de la domination croissante des intérêts bio- et agro-technologiques sur notre approvisionnement en vivres ainsi des violations des droits de l'Homme commises au nom de ces évolutions et modernisations dont nous restons tributaires parce que notre style de vie dépend



attac

d'une énergie et de matières premières bon marché. Au lieu de lutter pour conserver quelques territoires préservés sur le plan socio-écologique il convient de mettre en avant cette interdépendance au nom d'une politique globale en faveur des droits de l'Homme.

Contact pour cet article. [info@wastun.org](mailto:info@wastun.org)  
<http://wastun.org/tapestry>

1 Il me semble que ce terme a été inventé par Monsanto soi-même, mais peut-être fais-je erreur.(NdT)

### La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion

Par Olivier Blamangin. Groupe Afrique ATTAC France.

La Côte d'Ivoire traverse aujourd'hui la plus profonde crise de son histoire post-coloniale. Depuis le début du « soulèvement », dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, le conflit a fait des centaines de mort. Sur fond de discours xénophobe, on peut craindre que le pays ne s'enfoncé dans une guerre civile, à l'image du Libéria, de la Bosnie, du Congo ou du Rwanda. La signature d'un cessez-le-feu, presque un mois après le début des événements, apporte quelques lueurs d'espoir. Le pire peut encore être évité...

L'effondrement du « miracle » ivoirien

Comment en est-on arrivé là ? Comment le « miracle » ivoirien, symbole de stabilité politique et de la réussite économique des années 70 s'est-il brisé si rapidement ? Pendant trente ans, Félix Houphouët-Boigny, baron de la francAfrique, a tenu le pays d'une main de fer. A sa mort, en 1993, il laisse un pays exsangue : la dette extérieure atteint 11 milliards de \$ ; chaque année, le pays rembourse près de 600 millions de \$ aux institutions financières internationales, aux banques commerciales et aux Etats occidentaux. Entre 1984 et 1993, les prix du Cacao et du café, principales richesses du pays, ont été divisés respectivement par 4,5 et par 3. La crise économique est profonde, le pays gangrené par la corruption. Les plans d'ajustement structurels successifs –six depuis 1981 !– creusent encore davantage les inégalités. Comme partout, le terreau est favorable à la résurgence des démons du racisme et de la xénophobie...

Le successeur constitutionnel d'Houphouët-Boigny, Koman Bédié, Président de l'Assemblée nationale, n'a pas la carrure ni la légitimité du « Vieux ». Face à lui se dresse Alassane Ouattara, ancien Directeur général adjoint du FMI et dernier

Premier ministre d'Houphouët. Pour barrer la route à son rival, Koman Bédié invente le concept d'ivoirité : Ouattara est issu de l'ethnie Malinké, populations du Nord du pays qui vivent de part et d'autre de la frontière. On le soupçonne donc d'être Burkinabais, non ivoirien.

Ethnisme et xénophobies

La Côte d'Ivoire a connu, par le passé et notamment sous le règne d'Houphouët-Boigny, des crises identitaires. Mais le concept d'ivoirité a été fabriqué de toute pièce par des élites politiques ivoiriennes en quête de légitimité. Prête à tout pour garder ou conquérir le pouvoir, elles ont instrumentalisé l'ethnique, forgé un concept de pureté identitaire. Dans un pays traditionnellement de forte immigration et de fort métissage, le discours politique a victimisé les « Ivoiriens de souche » et fustigé « l'étranger », accusé tout à la fois de détenir le pouvoir économique et de vouloir le pouvoir politique.

La propagande gouvernementale –mais aussi le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo, alors dans l'opposition– s'est attelé à construire la division en mettant en cause l'« ivoirité douteuse » d'une large partie de la population. Ces « Ivoiriens de circonstance » sont pourtant nés en Côte d'Ivoire et possède une carte d'identité ivoirienne. Mais ils ont le tort d'avoir un nom à consonance nordique (burkinabé, malienne, nigérienne). C'est un délit de patronyme. Progressivement, une équation simpliste s'est imposée comme une évidence : Ouattara = militants RDR = gens du nord = musulmans = dioulas = étrangers. Le clivage entre « eux et nous » s'est installé durablement.

Comme au Rwanda ou en Bosnie, ces images n'ont rien de naturel, ce sont des constructions sociales, relayées par la classe politique et les médias de la haine. Elles vont se traduire dans la loi avec l'adoption d'une nouvelle constitution, d'un code électoral qui impose que les candidats soit « ivoiriens de naissance et nés de père et de mère ivoiriens » ou encore l'adoption d'une loi agraire qui exclut de la propriété de la terre ceux qui ne sont pas considérés comme ivoiriens.

Luttes de pouvoir sur fond d'ivoirité

En distillant la peur et la haine de « l'autre », l'« ivoirité » est une véritable bombe à retardement. Les successeurs de Bédié –le général Gueï, arrivé à la tête du pays à la faveur d'un coup d'état en décembre 1999 et Laurent Gbagbo, qui gagne les élections d'octobre 2000– reprendront à leur compte le concept. Il leur permet d'écarter



attac

Alassane Ouattara de la course à la présidentielle. Ce dernier va jouer sans complexe du ressentiment des « gens du nord » pour les rallier à son parti, le Rassemblement des républicains (RDR).

La poudrière ethnique est prête à exploser. Une première fois, en octobre 2000, au lendemain des élections présidentielles qui voient la victoire de Laurent Gbagbo face au général Gueï. Les partisans d'Alassane Ouattara descendent dans les rues d'Abidjan pour réclamer un nouveau scrutin, leur leader n'ayant pas été autorisé à se présenter. La répression des forces de gendarmerie et des partisans du FPI est terrible : rafles ethnico-religieuses, exécutions sommaires, mosquées brûlées, tortures, etc. On découvrira, quelques jours plus tard, sur un terrain vague du quartier populaire de Yopougon, un charnier où étaient entassés 57 cadavres. L'histoire se répète en décembre 2001, lorsque la Cour Suprême invalide à nouveau, au nom de « l'ivoirité », la candidature d'Alassane Ouattara à la députation. Les militants du RDR descendent à nouveau dans la rue et sont violemment réprimés. Nouvelles scènes de pogroms, d'assassinats, de viols et de tortures, de ratonnades au faciès et d'expulsions d'« étrangers ». En janvier 2001, de nouveaux troubles suivent une tentative de coup d'Etat « venues de l'étranger ». Des dizaines de milliers de Burkinabés fuient la Côte d'Ivoire.

Le jugement devant une cour militaire des gendarmes responsable du charnier de Yopougon, après des mois d'instruction, se termine le 3 août 2001 par un acquittement. En Côte d'Ivoire comme au Rwanda, l'impunité alimente la spirale des violences...

« Mutins », « rebelles » ou « envahisseurs » ?

Difficile de voir clair sur ce qui s'est effectivement passé dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002. Des soldats rebelles se sont attaqués à différentes cibles stratégiques de la capitale. Bien armés et disciplinés, ils ont rapidement conquis la moitié nord du pays, notamment les villes de Bouaké et Korhogo, tandis que les forces loyalistes reprenaient le contrôle d'Abidjan. Au passage, le général Gueï, dont tout porte à croire qu'il n'était pour rien dans l'affaire, est assassiné.

L'hypothèse d'une simple mutinerie d'une partie de l'armée, sous prétexte d'une démobilisation annoncée de certaines unités, ne résiste pas à l'analyse : les mutins ont à leur tête des officiers en fuite depuis la tentative de coup d'état de janvier 2001. Sans doute ces officiers putschistes

ont-ils su exploiter le mécontentement bien réel au sein de certaines unités.

S'agit-il, comme l'avance le gouvernement et une partie de la presse ivoirienne, d'une agression extérieure, pilotée en sous-main par le président Burkinabé, Blaise Compaoré ? L'hypothèse –déjà avancée lors de la tentative de coup d'Etat de janvier 2001– est plausible mais non prouvée : de fait, les leaders de la rébellion, condamnés par contumace, avaient trouvé au Burkina Faso un refuge accueillant. Blaise Compaoré, fidèle soutien du criminel de guerre Charles Taylor au Libéria et plus que jamais impliqué dans les trafics d'armes et de diamant avec ce pays, ne portait guère Gbagbo dans son cœur. Mais les « preuves » avancées par le pouvoir et les médias ivoiriens ne sont pour l'instant guère convaincantes. Une enquête internationale doit donc être menée rapidement pour confirmer ou infirmer « l'agression extérieure ». Quoi qu'il en soit, cela ne peut justifier les dérives xénophobes actuelles. L'argument est exploité par les médias de la haine pour stigmatiser à nouveau les « étrangers », pour appeler à l'expulsion massive des Burkinabés ou au « nettoyage » des quartiers, pour construire davantage le « nous » contre l'« autre ». Et les exactions de l'armée régulière, de la gendarmerie ou des milices du FPI de se multiplier dans les bidonvilles de la capitale ou de Baolé.

La responsabilité des mutins dans la crise actuelle est immense. En cherchant à renverser le pouvoir par les armes, ils ont mis à terre le fragile processus démocratique –élections législatives, municipales, départementales, ces deux dernières ayant été remportées par l'opposition– et les efforts de réconciliation –mise en place en août dernier d'un gouvernement « d'union nationale », incluant des ministres RDR et PDCI, en application des recommandations du Forum pour la réconciliation nationale d'automne 2001. Ils ont pris le risque du déclenchement d'une guerre civile et d'une crise régionale majeure. Cette responsabilité est évidente, elle ne peut légitimer les dérives xénophobes.

L'ancienne puissance coloniale dans le borbier ivoirien

En vertu des accords de défense signés en avril 1961 avec Houphouët-Boigny, dans la plus pure tradition néo-coloniale, Paris dispose à demeure de plusieurs centaines d'hommes en Côte d'Ivoire. Des renforts ont été envoyés sur place, dès le début de la crise, pour permettre l'évacuation des ressortissants occidentaux installés à Bouaké et Korhogo. Depuis, les troupes françaises stationnent à proximité de Yamoussoukro, dernier



attac

point d'appui face à la zone contrôlée par les rebelles. Elles se déploient aujourd'hui pour contrôler le cessez-le-feu.

Quel est le mandat militaire de ces soldats ? Le gouvernement français n'est guère explicite sur ce point. Ont-ils bloqué l'avancée des troupes rebelles comme le prétendent les porteurs de parole des mutins ? Apportent-ils un soutien logistique aux forces gouvernementales en vertu des accords de défense, comme le demande le président ivoirien ? Au contraire, apportent-ils un soutien implicite aux forces rebelles comme le soutient la presse du FPI ?

Les intérêts de la France sont dans ce conflit tellement contradictoires que les intentions de l'ancienne puissance coloniale n'apparaissent pas clairement. Laurent Gbagbo a fait preuve, depuis son accession au pouvoir, d'une indépendance certaine, susceptible de contrarier nombre d'intérêts économiques hexagonaux. Très proche du Parti socialiste français, il n'est pas particulièrement apprécié dans les cercles chiraquiens de la francophonie. De là à penser que la France ne soit pas totalement étrangère aux récents événements... Pour autant, Paris a tout à perdre à une déstabilisation régionale que ne manquerait pas de provoquer une guerre civile ivoirienne ou une sécession du nord du pays. Et Alassane Ouattara, considéré par une partie des réseaux francophones comme « l'homme des américains », n'est généralement guère apprécié des stratèges parisiens, formatés par le vieux « complexe de Fachoda ». Ils lui préfèrent souvent Koman Bédié...

Que faire avant qu'il ne soit trop tard ?

Nous ne pouvons accepter le lent glissement de la Côte d'Ivoire, à l'image du Libéria, de la Bosnie ou du Rwanda. Il n'existe pas, en Côte d'Ivoire, un « nord musulman » et un « Sud chrétien et animiste ». Les ethnies et religions y sont tant imbriquées, la propagande raciste a tant pénétré les esprits qu'une guerre civile ou une sécession du nord du pays se traduirait par des massacres et des déplacements de populations à grande échelle. Les pays de la région ne pourraient faire face à des renvois massifs d'« étrangers » sans être eux-mêmes profondément déstabilisés.

Nous ne pouvons rester silencieux face à certaines organisations et à certains médias ivoiriens ouvertement xénophobes qui soufflent sur le brasier, accusant pêle-mêle les « étrangers », les partis d'opposition, les médias occidentaux et les pays limitrophes, de s'attaquer au pays.

La confusion qui entoure la crise ivoirienne engendre un terrible sentiment d'impuissance. Il est pourtant possible de proposer quelques pistes d'action et de positionnement pour le mouvement citoyen :

1. En premier lieu, le refus de la banalisation de l'ethnisme et de l'« ivoirité », la condamnation de tous discours xénophobes et le soutien aux forces sociales et aux médias qui refusent et combattent le repli identitaire.

2. Soutenir tout ce qui va dans le sens d'une reprise et d'un approfondissement du processus de réconciliation qui doit rassembler, au-delà des partis politiques, l'ensemble des acteurs sociaux (associations, syndicats, etc.).

3. Pas plus en Afrique qu'en Irak, il n'est acceptable qu'une puissance militaire s'érige en gendarme sans un mandat de Nations unies. Le passif politique et militaire de la France en Afrique est suffisamment lourd pour les peuples ne puissent plus lui accorder leur confiance. Le conseil de sécurité doit rapidement être saisi du projet d'intervention d'une force régionale ou internationale d'interposition, de sécurisation des frontières et de protection des populations –et en premier lieu des populations étrangères ou considérées comme tel. Une mission d'enquête des Nations Unies doit rapidement confirmer ou infirmer l'hypothèse de « l'agression extérieure ».

4. L'Europe peut jouer, directement ou indirectement, un rôle dans la mise en œuvre de cette force internationale. Elle doit surtout mettre en œuvre un soutien massif en accompagnement d'un retour à l'état de droit et d'une relance du processus de réconciliation nationale : respect et protection des minorités, reconstruction des quartiers détruits, réformes législatives garantissant notamment de droit à la terre pour celles et ceux qui la travaillent, condamnation des discours xénophobes, etc.

5. La lutte contre l'impunité est une priorité dans la reconstruction d'un pays libre, démocratique et tolérant. Une commission internationale d'enquête devra faire la lumière sur les violations des droits de l'homme de ces dernières années. Les auteurs de ces exactions doivent être jugés.

6. La communauté internationale doit créer les conditions d'un redémarrage économique du pays et donc les conditions d'une réconciliation durable par l'annulation de la dette extérieure et l'augmentation de l'aide publique au développement, conditionnée à l'arrêt des



attac

discours xénophobes tenus par des personnalités publiques ou les médias officiels.

Contact pour cet article. [Groupe-afrique@attac.org](mailto:Groupe-afrique@attac.org)

## Une semaine économique vue des Etats-Unis

Par Dean Baker. CEPR, Washington  
Traduction. [coorditrad@attac.org](mailto:coorditrad@attac.org) traducteurs bénévoles

A- Double image des bénéfices dans les entreprises

Jonathan Weisman, Washington Post, 10 octobre 2002, page A1  
<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A3551-2002Oct9.html>

Cet article fait part des résultats d'une étude menée par l'Institute on Taxation and Economic Policy (Institut de la Fiscalité et de la Politique économique), qui révèle un large écart, sans cesse grandissant, entre le montant des bénéfices annoncés par les entreprises à leurs actionnaires et le montant des revenus imposables qu'elles déclarent au fisc.

B- Dans des campagnes à l'échelle nationale, les projets pour la Sécurité sociale sont sous le feu des projecteurs

Lizette Alvarez, New York Times, 10 octobre 2002, page A30  
[http://www.nytimes.com/2002/10/10/politics/10A\\_DS.html](http://www.nytimes.com/2002/10/10/politics/10A_DS.html)

Cet article indique que la question de la Sécurité sociale émerge dans les campagnes pour le renouvellement du Congrès à travers le pays. Il précise que les démocrates accusent les candidats républicains de soutenir la privatisation de la Sécurité sociale. Il signale que de nombreux républicains démentent avec véhémence cette accusation et accusent leurs adversaires de mentir. Il aurait été nécessaire de souligner, comme le font les démocrates, que la majeure partie des candidats républicains ont en fait appuyé le remplacement d'une partie de la Sécurité sociale par des comptes individuels.

C- Le chômage en baisse, à 5,6% le mois dernier

Washington Post Staff Writer, Washington Post, 5 octobre 2002, page E1  
<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A45290-2002Oct4.html>

Cet article présente les données sur l'emploi du Département du travail pour septembre. Il est affirmé que les deux enquêtes du Département du travail sur les ménages et sur les entreprises "indiquent une amélioration de la situation du marché du travail". Or, si l'enquête sur les ménages a montré une diminution du taux de chômage statistiquement insignifiante, de moins de 0,05%, elle a aussi révélé une augmentation des durées moyenne et médiane du chômage, un accroissement du nombre de personnes travaillant involontairement à temps partiel, et une importante augmentation d'une année sur l'autre du nombre de gens qui cessent de chercher du travail parce qu'ils sont découragés par leurs perspectives d'embauche. Elle a encore montré une baisse du pourcentage du chômage attribuable aux gens qui ont volontairement quitté leur travail, indicateur généralement considéré comme une mesure de la confiance des travailleurs en leurs perspectives d'embauche. L'enquête sur les entreprises a révélé une perte de 43 000 emplois en septembre, et a également fourni des informations sous la forme d'indices de diffusion de l'emploi, qui donnent à penser que les entreprises vont réduire leur masse salariale dans les mois à venir. Il n'est pas évident de comprendre quelle information présente dans le rapport de septembre l'article considère comme la preuve d'une amélioration de la situation du marché du travail.

D- Le débat sur la loi d'extension des droits d'auteur va s'intensifier

Amy Harmon, New York Times, 7 octobre 2002, page C1  
<http://query.nytimes.com/search/abstract?res=F2091EFC395FOC748CDDA90994DA404482>

Cet article traite d'une affaire qui se plaide devant la Cour suprême, la question étant de savoir si une extension de la durée des droits d'auteur viole ou non les protections de la liberté de parole accordées par le premier amendement. L'article note qu'une lettre signée par quinze éminents économistes, allant du héraut du libre marché Milton Friedman à des libéraux comme Kenneth Arrow, argumentait contre l'extension des droits d'auteur. Il aurait été juste de présenter les arguments de ces économistes de façon quelque peu plus détaillée.

E- Le FMI et l'Argentine proches d'un accord sur la dette

Edmund L. Andrews, New York Times, 11 octobre 2002, page A5



attac

<http://www.nytimes.com/2002/10/11/international/americas/11ARGE.html>

Cet article traite des négociations entre le FMI et l'Argentine sur le remboursement d'un prêt du FMI. Il fait allusion aux exigences du FMI de freiner les dépenses des administrations locales, qu'il décrit comme étant "une cause essentielle de l'emballlement de la dette". Cette caractérisation est discutable. La dépense des administrations locales n'a commencé à croître rapidement qu'en 1999 et 2000, en réaction au chômage causé par la récession et la compression des dépenses sociales au niveau national. Le degré d'implication de la dette locale dans la mise en faillite de l'Argentine n'est pas établi, dans la mesure où le pouvoir central d'Argentine n'était pas responsable de la dette de ses États et de ses villes (le FMI a depuis obligé le pouvoir central à endosser la responsabilité de ces dettes). Par ailleurs, la dette des administrations provinciales et locales - qui totalisaient 1,1% du PIB en 2000 et ont culminé à 1,9% en 2001 - est toujours relativement faible par rapport à la dette accumulée suite à la décision de l'Argentine de privatiser son système de Sécurité sociale ou par rapport à la dette qui peut être attribuée à des taux d'intérêt plus élevés, eux-mêmes dus aux crises financières en Extrême-Orient, en Russie et ailleurs.

F- Les groupes culturels et les associations caritatives affectés par les secousses de Wall Street

Stephanie Strom, New York Times, 11 octobre 2002, page A29  
<http://www.nytimes.com/2002/10/11/national/11GIVI.html>

Cet article évoque la manière dont les associations caritatives, les fondations et autres organismes à but non lucratif ont été affectés par l'affaiblissement du marché boursier. Il fait remarquer que ces organisations ont à la fois perdu des sommes importantes provenant de leurs dotations et subi un fléchissement des dons, dans la mesure où un grand nombre de leurs donateurs ont été atteints par le repli de la Bourse. Il est frappant de constater à quel point ces institutions, dont un grand nombre détenait des milliards de dollars d'actifs, ont été apparemment prises par surprise par l'effondrement du marché boursier. Il aurait été juste de se demander comment des gestionnaires financiers aussi mal informés ont pu parvenir à de telles responsabilités dans ces institutions. L'article aurait aussi pu chercher à savoir si ces personnes ont depuis été remplacées par des

gestionnaires plus compétents, ou bien si ce même groupe d'individus continue d'administrer les finances de ces institutions.

Contact pour cet article. Pour s'abonner à Economics Reporting Review, envoyer un message électronique avec "subscribe ERR" en ligne sujet et son adresse email en corps de message à : [cepr@cepr.net](mailto:cepr@cepr.net) (lettre d'information en anglais uniquement)

### **Les militants prévoient de paralyser la rencontre de l'OMC en Australie**

Par Marina Carman et Dave Mills  
Traduction. Jean Héon. [cooriditrad@attac.org](mailto:cooriditrad@attac.org)  
traducteurs bénévoles (\*)

SYDNEY - Une assemblée regroupant une centaine de participants de différents groupes convoqués par le réseau anti-OMC (No WTO) a eu lieu le 21 septembre pour discuter des actions de protestation à mener lors de la rencontre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les ministres du Commerce (de 25 pays) qui se tiendra les 14 et 15 novembre.

Le très sélect groupe des ministres du Commerce discutera de la façon d'appliquer plus largement le programme international de "libre-échange", qui a déjà des effets dévastateurs sur la vie de millions de personnes à travers le monde.

Le conseil représentant la position des militants a décidé de réaliser un certain nombre d'actions communes auxquelles tous adhéreront. Le départ d'une "Marche de l'Unité" aura lieu à Hyde Park le 14 novembre à midi. Cette marche est organisée par une coalition orchestrée par le Mouvement australien du commerce et de l'investissement équitable.

D'autres participants ont proposé qu'un groupe opposé à l'imminente guerre américaine contre l'Iraq soit formé dans le cadre de ce rassemblement. Ils ont mis en cause la volonté croissante des dirigeants politiques et économiques mondiaux de faire la guerre.

Inspirée d'une marche similaire tenue avant le sommet 2001 du G8 à Gênes, une marche du "Mouvement libre populaire" aura lieu à l'hôtel de ville de Sydney le 13 novembre à 17 heures et on en est à planifier des actions additionnelles concernant d'autres questions, dont l'éducation. Des comités médiatiques, médicaux et juridiques ont été formés et sont opérationnels.



attac

L'assemblée anti-OMC s'est aussi donné pour objectif de paralyser cette rencontre de l'OMC. Vu que le lieu de réunion de ce mini-sommet n'est pas encore connu, les militants ont décidé d'annoncer un rassemblement à 7 heures dans un endroit "à déterminer ultérieurement".

Bien que le lieu de la rencontre demeure secret, il a été prévu d'effectuer des blocages routiers en d'autres endroits ou encore de commencer les manifestations le second jour du "sommet". Le journal télévisé de Canal 9 a annoncé le 24 septembre que la rencontre aurait lieu à l'hôtel Stamford Plaza à Double Bay, mais l'information n'a pas été confirmée. La question sera abordée de nouveau à la prochaine réunion des représentants anti-OMC prévue pour le 16 octobre.

Le 24 septembre, Michael Costa, ministre de la Police de New South Wales, annonçait qu'il avait écrit au gouvernement fédéral pour faire fermer un certain nombre de sites internet de protestation parce qu'ils "incitaient à la violence

contre les forces policières de New South Wales qui seront responsables de la sécurité" lors de la réunion de l'OMC.

Au journal télévisé de fin de soirée sur Canal 9, on voyait Costa faire défiler des sites internet qu'il accuse d'encourager les gens à apporter des battes de base-ball et des billes à la manifestation de novembre. Costa s'est dit choqué et a écrit aux autorités fédérales pour que ces sites, qu'il n'a pas désignés, soient fermés. Il est évident que deux des sites internet dans la mire de Costa sont ceux d'Indymedia à Sydney et à Melbourne.

Un soutien juridique et des observateurs seront présents aux manifestations contre l'OMC. Ils recueilleront des preuves sur les écarts de conduite des forces policières.

Le groupe anti-OMC tient des rencontres tous les mercredis à 18 heures à l'université de technologie de Sydney. Voir <http://nowto.cat.org.au>.

### **Vous avez rendez-vous avec ATTAC**

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/indexfr> puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Vendredi 25

AUSTRIA : Wien « Radio ATTAC » - Graz

DEUTSCHLAND : Berlin

FRANCE : Cavaillon

-- Samedi 26

AUSTRIA : Graz

DEUTSCHLAND : Berlin

SUISSE SCHWEIZ : Bienne (AG 2002)

SVERIGE : Sjuharad

-- Dimanche 27

AUSTRIA : Graz

DEUTSCHLAND : Berlin

SVERIGE : Sjuharad

-- Lundi 28

AUSTRIA : Wien

FRANCE : La Rochelle – Metz - Bastia

Mardi 29

AUSTRIA : Graz - Wien

DANMARK : Ostbirk

NORGE : Oslo

(\*) [coordinat@attac.org](mailto:coordinat@attac.org) est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.